

AVIS AU PUBLIC

Enquêtes de commodo et incommodo Établissements classés

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la demande d'autorisation de la SA PROXIMUS LUXEMBOURG pour :

L'exploitation d'un site radiotechnique à Dahlem, Kiirfechtsstrooss (LUREF : 63867, 74209)

a été accordée par arrêté N° 3/24/0269 du 9 avril 2025 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Mireille Schmit
Secrétaire communale



Sonia Fischer-Fantini
Bourgmestre